

## Note information régularisation provisions eau

Nemours le 12 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que dans le cadre du renouvellement de son marché « Location, entretien et télérelève des compteurs d'eau chaude, d'eau froide et d'énergie thermique » auprès du prestataire ISTA avec une prise d'effet au 01 février 2025, Val du Loing Habitat a été dans l'obligation de remplacer tous les compteurs d'eau de son patrimoine concerné.

L'installation de ces compteurs avec télérelève permet la facturation réelle des consommations auprès des locataires, ainsi que la remontée d'informations régulières concernant des anomalies de type « fuite » pour des interventions de réparation.

Comme il vous a été annoncé dans une première note au printemps, ces travaux étant lourds et longs (plus de 1500 logements concernés avec pour certains jusqu'à 6 compteurs) et que durant cette période de remplacement, notre prestataire ne pouvait pas nous fournir les index mensuels de consommation, il a été décidé en fonction d'un nouveau calendrier de déploiement d'appliquer une provision sur les avis d'échéances dès le mois d'avril 2025 (la dernière facturation réelle des consommations ayant elle eut lieu sur l'échéance de février).

Les modalités de calcul de la provision ont été définies selon 2 cas de figure :

- Pour les locataires en place, une moyenne de leur consommation sur les 6 derniers mois d'occupation
- Pour les nouveaux locataires, une consommation type liée à la typologie de leur logement.

L'installation des compteurs s'est terminée en octobre et vous avez pu retrouver une facturation réelle mensuelle sur l'avis d'échéance du mois de novembre.

La régularisation, faite en parallèle, porte donc sur 8 mois de consommation. Aussi afin de ne pas mettre les locataires en difficulté, Val du Loing a décidé de procéder à la régularisation des provisions d'eau facturées durant les travaux, en novembre certes mais par le biais d'un quittancement complémentaire de celui du loyer. Cette dissociation permet à chacun, au besoin et si question, de se rapprocher de Val du Loing et de choisir les modalités et la temporalité de paiement de la régularisation due (borne/plan d'apurement...).

Pour rappel, tous les anciens compteurs ainsi que les index pour chacun et dans chaque logement ont été consignés par le prestataire avec une prise photo lors de la dépose permettant de repartir avec le dernier index et de fiabiliser les données à la pose des nouveaux compteurs. Cette précaution facilite aussi les vérifications des locataires qui le souhaitent car sur le volume de compteurs posés il se peut que des anomalies de matériels ou des fuites non signalées par les

locataires soient possibles et nous vous rappelons donc ici que Val de Loing Habitat et son équipe sont à votre disposition pour tout questionnement et explication.

Conscient des montants importants pour certain locataire, nous vous réitérons ici (comme annoncé dans la note jointe à l'avis de régularisation) la possibilité d'effectuer un plan d'apurement pour un paiement échelonné de la somme due.

Nous restons donc à votre entière disposition pour vérifier votre régularisation et pour vous accompagner sereinement dans son règlement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Caroline PORTIER

Directrice Générale par Intérim

